



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

organes humains

Question écrite n° 91472

Texte de la question

Pour la première fois, une brûlure par irradiation de la peau a pu être traitée et guérie par une greffe de cellules souches provenant de la moelle osseuse du malade. Cette thérapie cellulaire innovante a été présentée, le 24 mars 2006, par le laboratoire de recherche du centre de transfusion sanguine des armées. Jusqu'ici, ce type de traitement n'avait été mis en oeuvre que chez l'animal. L'intervention a eu lieu il y a un mois et demi sur un jeune ouvrier victime d'un accident d'irradiation survenu à l'étranger. Le plus souvent, ces lésions conduisent à l'amputation. Grâce à la greffe de cellules souches, la main du jeune homme a retrouvé son aspect normal, la sensibilité y est complètement rétablie et les très fortes douleurs qu'éprouvait le patient ont disparu. Compte tenu du résultat satisfaisant ainsi obtenu, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande désormais à M. le ministre de la santé et des solidarités de lui indiquer s'il entend veiller à rapidement banaliser cette nouvelle thérapie et, dans l'affirmative, selon quelles modalités.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91472

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 2006, page 3831